

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Assemblée de consultation publique concernant une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 avril 2024, le Conseil de la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement no. 2024-147 concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes.

Le projet de règlement vise à :

- Identifier les aires de protections immédiates, bactériologiques, virologiques et éloignées des lieux de captage des eaux souterraines. Le règlement vise également à intégrer des dispositions relatives aux éoliennes commerciales et domestiques sur le territoire de la MRC des Chenaux.

La MRC des Chenaux tiendra une assemblée publique de consultation le 5 juin 2024 à 18 h 30, à la salle Denis-Dupont située au 100, rang de la Rivière-à-Veillet, Sainte-Genève-de-Batiscan (École le Tremplin).

Lors de cette assemblée publique, la commission d'aménagement expliquera le contenu de ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent formuler leurs commentaires.

Le règlement no. 2024-147 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi qu'au bureau municipal des municipalités. Il est aussi disponible sur le site internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : www.mrcdeschenaux.ca.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement à communiquer avec le directeur à l'aménagement du territoire à la MRC des Chenaux, M. Danny Roy, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél. : 819-840-0704, poste 2208
Courriel : directeurat@mrcdeschenaux.ca

DONNÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE 18^E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.



Patrick Baril
Directeur général